



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

**Séance du Conseil de Communauté du 6 février 2025
Sous la Présidence de Monsieur Jean-Marc BURRUS**

**Nombre de membres 14
Etaient présents : 12 membres – 2 procurations – 14 votants**

Développement territorial

524/2025 Financement du Plan Guide

M. le Président expose :

La Ville de Sainte-Marie-aux-Mines (SMAM) et la Communauté de Communes du Val d'Argent (CCVA) ont défini un plan d'actions dans le cadre du programme national « Petites Villes de Demain ». Ces deux collectivités territoriales mènent un projet commun de transformation et valorisation territoriale. Une démarche de mise en œuvre d'un Plan Guide a été validée.

La démarche de Plan Guide intégré vise à définir toutes les orientations pour un développement harmonieux du Val d'Argent pour répondre aux enjeux spatiaux, environnementaux, socio-économiques qu'implique le déploiement de l'ensemble des réflexions du programme Petites Villes de Demain, du projet « insolite et inédit » et des réflexions sur l'habitat au sein de l'ORT. En partant du plan d'actions du programme Petite Ville de Demain, l'objectif est de concrétiser une stratégie de transformation territoriale en profondeur par un plan guide, associant également des programmations opérationnelles et un positionnement d'attractivité pour le Val d'Argent.

Pour ce faire, la CCVA souhaite formaliser la stratégie de transformation territoriale en mobilisant un nouvel outil au travers d'un accord-cadre de maîtrise d'œuvre urbaine et territoriale confié à une équipe pluridisciplinaire pour une durée pouvant aller jusqu' à 4 ans.

Le projet de transformation territoriale doit pouvoir être exprimé en un plan guide intégré déclinant, à plusieurs échelles, des propositions spatiales, socio-économiques, urbaines, paysagères, de renaturation et décliné en une programmation détaillée au sein de secteurs d'intervention stratégiques. La programmation au sein de chaque secteur d'intervention stratégique doit pouvoir se détailler au travers d'objets/projets clairement définis et de propositions opérationnelles suivies de réalisations. De plus, le plan guide s'accompagnera d'une démarche d'attractivité et, suivant les besoins d'actions de concertation, d'action économique et d'action sur les nouvelles formes d'habitat.

Cet accord-cadre se veut donc complet en termes d'accompagnement et de thématiques, puisqu'au-delà de la définition du Plan Guide et de sa déclinaison opérationnelle, d'un appui réglementaire et sur les outils opérationnels, il revêt un volet de conseil en identité territoriale et développement économique, ainsi que sur les formes d'habitat. Ces prestations entrent dans le

champ du conseil en ingénierie et à ce titre, elles peuvent faire l'objet de financement par les différents partenaires publics, notamment ceux du programme Petite Ville de Demain.

Pour rappel, l'appel d'offre en cours est un appel d'offre ouvert pour un marché de services avec publicité au BOAMP et au JOUE. Il se situe au-dessus du seuil de 221 000 € HT. Sa durée est de 2 ans à compter de sa notification, renouvelable 2 fois 1 an par tacite reconduction, soit une durée globale maximale de 48 mois.

Pour une souplesse de fonctionnement, ce marché de service comporte deux parties. L'ensemble des prestations confiées au titre de la partie « Marché » et au titre de la partie « Accord-Cadre » :

- Pour la partie « Marché » : application d'un prix forfaitaire à proposer par les candidats. Cette partie comprend la réalisation du plan guide intégré et de sa déclinaison opérationnelle sur 3 secteurs de projets ainsi que la définition du positionnement en attractivité et identité. Le programme PVD estime le budget à 150 000 € HT.

- Pour la partie « Accord-cadre » sans minimum avec un maximum fixé en valeur à 150 000 € HT, soit 180 000 € TTC. Il n'y a donc pas d'obligation d'achat. En cas d'achat, le maximum est fixé. Pour mémoire, cette partie comporte des missions à Marchés subséquents sur des secteurs de projets (secteurs d'intervention prioritaires) supplémentaires et des missions à bon de commande pour des conseils thématiques.

L'objectif visé est l'obtention de 50% de financement pour le montant global des prestations estimé (avant retour et signature des marchés) sur la durée globale à :

	Marché subdivisé	DESIGNATION	Acheteur principal	Montant € HT estimatif
1	Marché forfaitaire :			150 000 € HT
		Plan guide intégré et sa déclinaison opérationnelle	CCVA	120 000 € HT
		Définition du positionnement en attractivité et identité territoriale	CCVA	30 000 € HT
2	Accord-cadre sans minimum avec un maximum		CCVA	Maximum à 150 000 € HT

Le financement de ces prestations entre dans le cadre du programme PVD et des enveloppes de financement d'études et d'ingénierie cogérées par la Région Grand Est et la Banque des Territoires.

Des sollicitations d'aides financières complémentaires seront réalisées auprès d'autres partenaires publics, du Fonds vert et de l'ingénierie Montagne et des aides de la Collectivité européenne d'Alsace, voire de l'Europe....

Les communes du Val d'Argent pourront contribuer au financement des dépenses des prestations dans le cadre de conventions d'études qui feront l'objet de prochaines délibérations.

Le plan de financement prévisionnel de cette opération évoluera chaque année. Pour 2025 et 2026, il est estimé de la manière suivante :

Sources	Types d'aide	Montant prévisionnel	Taux	
Etat				
Région Grand Est	Soutien aux études des Petites Villes de Demain pour :	150 000 € HT	50%	75 000 € HT
	Plan guide intégré et sa déclinaison opérationnelle	120 000 € HT	50%	60 000 € HT
	Définition du positionnement en attractivité et identité territoriale	30 000 € HT	50%	15 000 € HT
	Accord-cadre sans minimum avec un maximum :	<i>Maximum 150 000 € HT</i>	<i>A déterminer</i>	
ANCT	Concertation	A déterminer		
Collectivité européenne d'Alsace	Définition du positionnement en attractivité et identité territoriale	30 000 € HT	30%	9 000 € HT
Fonds propres CCVA	2025 Plan guide intégré et sa déclinaison opérationnelle	60 000 € HT	50 %	30 000 € HT
	2025 Définition du positionnement en attractivité et identité territoriale	15 000 € HT	20 %	3 000 € HT
	2026 Plan guide intégré et de sa déclinaison opérationnelle	60 000 € HT	50 %	30 000 € HT
	2025 Définition du positionnement en attractivité et identité territoriale	15 000 € HT	20 %	3 000 € HT
Total HT			100%	150 000 € HT

L'échéancier de réalisation de ce projet est le suivant :

- Date prévisionnelle de démarrage de l'opération : février 2025
- Date prévisionnelle de fin de l'opération : février 2029

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

AUTORISE M. le Président ou son représentant à solliciter l'attribution de subventions auprès de différents partenaires publics : Etat, Banque des Territoires, CeA, Région Grand Est, ADEME, ANCT, Europe... et à signer tous les actes nécessaires.

AUTORISE M. le Président à signer tous les actes nécessaires à la passation et à l'exécution du marché et de l'accord-cadre correspondants.

Délibération adoptée à l'unanimité (14 voix pour)

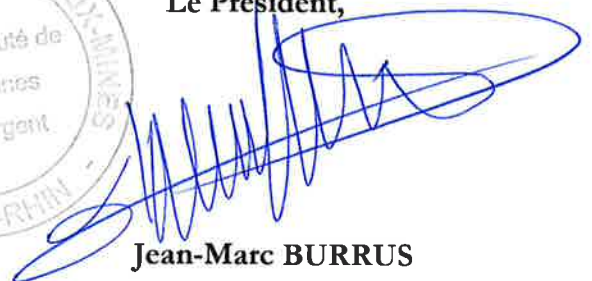
La secrétaire de séance,



Méлина MAURER-BOSETTI



Le Président,



Jean-Marc BURRUS